



# Recensement de la population

**Information sur les nouveautés du recensement et précautions d'utilisation**

## **1. Les nouveautés du RP2014 par rapport aux années précédentes**

Avec le millésime 2013, les résultats statistiques du recensement ont connu un certain nombre d'évolutions, dues essentiellement à des modifications de questionnaire, mais aussi à des changements de définition. Le millésime 2014 n'apporte en revanche aucune nouveauté par rapport à 2013.

### **a. Modifications de questionnaire de 2011**

Lors de l'enquête de 2011, 3 questions ont été modifiées : la résidence antérieure des personnes, la période d'achèvement et la surface des logements. Les résultats statistiques du recensement, basés sur 5 enquêtes successives et qui nécessitent donc une continuité du questionnement, ont dû être adaptés à partir du millésime 2009 : les données correspondantes ont été supprimées (résidence antérieure) ou diffusées sous une forme agrégée (période d'achèvement et la surface). Depuis le millésime 2013, cette contrainte a disparu et les données sont à nouveau diffusées, selon les concepts et les modalités du nouveau questionnaire introduit en 2011 :

- la résidence antérieure est celle occupée le 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédant l'enquête, et non plus 5 ans auparavant ; les enfants nés après cette date sont considérés hors champ.
- la période d'achèvement du logement comprend les 6 modalités suivantes : avant 1919 ; de 1919 à 1945 ; de 1946 à 1970 ; de 1971 à 1990 ; de 1991 à 2005 ; de 2006 à 2011.
- la surface du logement est répartie selon 7 tranches : moins de 30 m<sup>2</sup> ; de 30 à moins de 40 m<sup>2</sup> ; de 40 à moins de 60 m<sup>2</sup> ; de 60 à moins de 80 m<sup>2</sup> ; de 80 à moins de 100 m<sup>2</sup> ; de 100 à moins de 120 m<sup>2</sup> ; 120 m<sup>2</sup> ou plus.

Dans les trois cas, les résultats du RP2014 ne sont pas comparables à ceux des RP 2006 à 2008.

### **b. Modifications de questionnaire de 2015**

A partir de l'enquête de 2015, 2 modifications du questionnaire entraînent une modification de la diffusion :

- l'état matrimonial légal en 4 modalités (célibataire, marié, divorcé, veuf) est remplacé par le statut conjugal en 6 modalités (marié, pacsé, en concubinage ou union libre, veuf, divorcé, célibataire) ; durant une période transitoire allant jusqu'au millésime 2016 inclus, le statut conjugal n'est diffusé qu'avec 2 modalités : marié / non marié. La modalité « marié » du RP2014 peut être comparée avec la même modalité du RP2009, la modalité « non marié » avec l'ensemble « veuf + divorcé + célibataire » ;
- la nomenclature des diplômes a été fortement remaniée pour être harmonisée avec la norme internationale (Classification Internationale Type de l'Éducation, ou Isced, établie par l'Unesco en 2011). De la même façon, jusqu'au RP 2016, le diplôme le plus élevé obtenu est regroupé en 4 modalités : Aucun diplôme ou au plus BEPC, Brevet des collèges, DNB ; CAP ou BEP ; Baccalauréat général, technologique ou professionnel ; Diplôme d'études supérieures. Pour les comparaisons avec le RP2009, ces 4 modalités sont comparables avec les regroupements suivants : aucun diplôme + CEP + BEPC, brevet des collèges ; CAP ou BEP ; baccalauréat ou brevet professionnel ; diplôme de l'enseignement supérieur court + diplôme de l'enseignement supérieur long.

### **c. Changement de définition**

*En accord avec la loi française, deux personnes de même sexe, mariées ou non, peuvent désormais former un couple au sens du recensement ; ainsi « un couple au sein d'un ménage correspond à un ensemble formé de deux personnes de 18 ans ou plus sauf exception, qui partagent la même résidence principale et qui répondent à au moins l'un des critères suivants : ils déclarent tous les deux vivre en couple ou être mariés, pacsés ou en union libre. » ; par conséquent, dans tous les résultats, le nombre de couples, d'enfants d'un couple ou de ménages comprenant un couple au RP2014 ne peut pas être directement comparé avec le même nombre au RP2009.*

### **2. Avertissement pour l'utilisation des résultats du RP2014**

*Suite à un problème de codage des couples, le nombre de familles et le nombre d'enfants des familles des tableaux FAM3, FAM4, FAM8 et FAM9 initialement mis en ligne le 29 juin 2017 étaient supérieurs d'environ 0,1 % aux nombres réels. Les bases de données associées à ces tableaux contenaient la même anomalie. De même, dans les tableaux FAM2 et FAM7 et leurs bases associées, quelques milliers de couples étaient comptabilisés à tort en "non mariés" dans le fichier initialement mis en ligne le 29 juin 2017.*

*Tous ces tableaux et bases de données ont été corrigés le 15 septembre 2017.*



Insee – juin 2017